EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS
DU DIRECTOIRE
DU DÉPARTEMENT
DE RHÔNE ET LOIRE.

Du 26 Mai 1791.

DANS la Séance du Jeudi vingt-ſix Mai mil ſept cent quatre-vingt-onze, où étoient MM. VITET, Préſident; FINGUERLIN; COMARMOND; IMBERT, Vice-Préſident; BESSON; DACIER; BRUNET le jeune, Adminiſtrateurs; & CHIRAT, Procureur-Général-Syndic.

Il a été fait lecture d'une Lettre de MM. les Députés du Département, en réponſe à celle que le Directoire leur avoit écrite le 14 du courant, pour leur communiquer les avis qui lui avoient été tranſmis par le Directoire du Département de l'Ain, concernant les projets d'invaſion des Puiſſances Etrangeres.

SUR QUOI le DIRECTOIRE conſidérant que les détails contenus dans cette Lettre ne peuvent que concourir à la tranquillité publique; a arrêté, Ouï M. le Procureur-Général-

Syndic, que ladite Lettre ſera imprimée, publiée & affichée dans toute l'étendue du Département. *Signé* VITET, Préſident; FINGUERLIN : COMARMOND ; IMBERT, Vice-Préſident ; BESSON ; DACIER ; BRUNET le jeune, Adminiſtrateurs ; CHIRAT, Procureur-Général-Syndic ; & FOCARD, Secrétaire-Général.

Pour Extrait collationné.

FOCARD, Secrétaire-Général.

COPIE de la Lettre écrite par MM. les Députés du Département de Rhône & Loire à l'Aſſemblée Nationale, à MM. les Adminiſtrateurs compoſant le Directoire du même Département.

Paris, le 23 Mai 1791.

« MESSIEURS,

» NOUS avons communiqué au Comité Diplomatique la » Lettre que vous nous avez adreſſée, relative aux inquié- „ tudes qu'on cherche à répandre, en annonçant des projets „ hoſtiles de la part des Puiſſances étrangeres contre la France ; „ projets qu'on dit combinés avec les Emigrans. Votre Lettre „ a été communiquée au Miniſtre des Affaires Etrangeres & „ au Miniſtre de la Guerre. Le Comité, dont le patrio- „ tiſme veille à tous les mouvemens extérieurs, nous a char- „ gés de vous dire que les précautions les plus sûres ont „ été priſes, & qu'il n'y a pas lieu à concevoir de l'in- „ quiétude. S'il ne faut pas ſe livrer à une confiance trop „ aveugle, s'il ne faut pas dédaigner les avis qu'on reçoit de „ l'Etranger, l'expérience nous a appris qu'un des grands moyens „ des ennemis de la Conſtitution, eſt de répandre des avis „ alarmans, parce qu'il en réſulte d'abord une variation à „ notre préjudice dans les Changes ; ils eſperent exciter des „ troubles intérieurs, & réunir ainſi les mécontens ; telle a été

„ conſtamment la marche qu'ils ont tenue. Toute la malveil-
„ lance de nos ennemis ne pourra rien contre le patriotiſme
„ des François amis de la Conſtitution. Vous ne devez pas
„ douter, Meſſieurs, que s'il y avoit des précautions à pren-
„ dre dans votre Département, vous en ſeriez prévenus par
„ le Miniſtre, qui agit de concert avec le Comité Diploma-
„ tique; que nous nous tenons informés de tout ce qui ſe paſſe,
„ & que nous aurions ſoin de vous en inſtruire. Raſſurez-
„ donc nos Concitoyens; diſſipez leur crainte, par la certitude
„ que vous pouvez leur donner que la ſurveillance eſt com-
„ plette, & les meſures priſes de nature à prévenir toutes les
„ entrepriſes de la part des Emigrans. La tranquillité intérieure
„ ſera toujours le moyen le plus ſûr de déjouer leurs projets;
„ elle facilite toutes les précautions, elle les rend toujours
„ plus efficaces. C'eſt eſſentiellement en troublant la tranquillité
„ intérieure, qu'ils eſperent nuire à l'établiſſement de la Conſti-
„ tution. D'un côté ils multiplient le nombre des Emigrans qui
„ fuient le déſordre, & de l'autre ils augmentent le nombre
„ des mécontens dans ceux qui reſtent. Nous vous prions,
„ Meſſieurs, de nous informer de tout ce qui viendra à votre
„ connoiſſance, afin que nous en inſtruiſions le Comité Diplo-
„ matique: nous vous ferons part de tout ce qui pourra vous
„ intéreſſer; aujourd'hui, nous ſommes autoriſés à vous dire
„ qu'il n'y a pas lieu à concevoir des inquiétudes ſur tout ce
„ qui s'eſt paſſé dans l'Etranger ».

LES DÉPUTÉS DU DÉPARTEMENT DE RHÔNE ET LOIRE A L'ASSEMBLÉE NATIONALE.

Signé J. J. MILANOIS, RICHARD, GOUDARD, GIRERD & ROSTAING.

Pour Copie collationnée.
FOCARD, Secrétaire-Général.

A LYON, de l'Imprimerie de BRUYSET Fils aîné, Imprimeur du Département de Rhône & Loire. 1791.